

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

---

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° 511

présenté par  
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 456 de M. Houlié

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Rédiger ainsi l'alinéa 16 :

« IV. - Le II entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'applique aux impositions établies au titre de 2022. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.